

## Prolongation de l'aide à 100% pour les travaux d'insonorisation des logements inclus dans les PGS

## Commentaire Ville & Aéroport

Le gouvernement a décidé de reconduire pour un an le remboursement à 100% des travaux d'insonorisation pour les riverains d'aéroport. Cette poursuite de l'application des dispositions du décret n°2011-1948 du 23 décembre 2011 qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2013 est une bonne nouvelle. Un décret dans ce sens va être publié dans les prochains jours.

Ce décret a généralisé le taux de 100% pour l'aide financière à l'insonorisation des logements. Jusque-là, le taux d'aide variait de 80% à 100% en fonction de la nature de la demande, du type d'opération considérée et du niveau de revenu du demandeur.

Le décret prévoyait, par ailleurs, que le taux de 100% ainsi mis en œuvre serait applicable aux demandes d'aide à l'insonorisation déposées entre son entrée en vigueur (28 décembre 2011) et le 31 décembre 2013.

L'objectif était de faciliter l'accès au dispositif en diminuant le reste à charge du riverain et, ce faisant, de donner également une impulsion au dispositif en accélérant le rythme des demandes déposées, par la durée d'application limitée dans le temps du taux d'aide de 100%.

La généralisation du taux d'aide de 100% a été une mesure saluée par l'ensemble des élus et des associations de riverains concernés. En outre, le bilan de ce dispositif fait apparaître qu'une période complémentaire d'application est nécessaire pour permettre à cette mesure de porter l'ensemble de ses fruits, le dispositif étant encore en phase de montée en puissance.

Ville et Aéroport appelle de ses vœux une refonte complète du dispositif d'aide aux riverains et son évaluation technique et financière (révision du produit de la Taxe sur les nuisances sonores aériennes qui alimente ce dispositif). Pour Ville et Aéroport, ce fonds d'aide doit être pérennisé et le tarif 2014 de la TNSA revu à la hausse.

La prolongation de l'aide à 100% va bénéficier aux riverains qui n'ont pas encore fait leur demande, souvent découragés par les temps d'attente importants de traitement des dossiers. Si l'on prend l'exemple de Paris-Charles-de-Gaulle, 60% des logements situés dans le PGS ne sont à ce jour pas insonorisés, d'après l'ACNUSA.

Ville et Aéroport, dans le cadre de la mission de réflexion pilotée par le CGEDD sur l'évaluation du dispositif d'aide financière à l'insonorisation des locaux des riverains d'aérodromes, demandera l'évaluation de l'efficacité technique du dispositif et son bilan financier depuis cinq ans.